

# **Les Canadiennes et le commerce**

## Survol des principaux enjeux

Document préparé pour  
Condition féminine Canada

Août 2000

*Cathy Blacklock, Ph.D.*  
*L'Institut Nord-Sud*

Ce document exprime les opinions et points de vue de l'auteure et ne correspond pas nécessairement à la politique officielle ou aux opinions de Condition féminine Canada ni du gouvernement du Canada.

## **Remerciements**

J'aimerais remercier deux de mes collègues de L'Institut Nord-Sud, soit Ann Weston, pour ses commentaires et suggestions utiles dans le cadre de la recherche et de la rédaction du présent document, et Gail Anglin, de l'aide qu'elle m'a fournie afin de recenser et d'obtenir les documents de recherche.

**Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada**

Blacklock, Cathy, 1963

Les Canadiennes et le commerce [fichier d'ordinateur] : survol des principaux enjeux

Publ. aussi en anglais sous le titre : Women and trade in Canada: An Overview of Key Issues.

Publ. aussi en version imprimée.

Mode d'accès : Site WWW de Condition féminine Canada

ISBN 0-662-66196-6 [version imprimée]

No. de cat. SW21-88/2001-11-23 [version imprimée]

1. Commerce international.
2. Libre-échange – Canada.
3. Canada – Commerce.
4. Femmes – Canada -- Conditions économiques.
- I. Canada. Condition féminine Canada.
- II. Titre.
- III. Titre: Women and trade in Canada.

HF1479.B32 2001

382'.72

C2001-980373-7F

Pour d'autres renseignements, veuillez communiqué avec la,  
Direction d'analyse et élaboration des politiques  
Condition féminine Canada  
123, rue Slater, 11e étage  
Ottawa (Ontario) K1P 1H9  
Téléphone: (613) 995-7839  
Courriel: [policy@swc-cfc.gc.ca](mailto:policy@swc-cfc.gc.ca)

Ce document est aussi accessible sur le site Web de Condition féminine Canada  
à l'adresse: [www.swc-cfc.gc.ca](http://www.swc-cfc.gc.ca)

# Avant-propos

Dans le contexte de l'économie mondiale du XXI<sup>e</sup> siècle, l'importance pour le Canada de la libéralisation des échanges n'a jamais été aussi évidente. Les exportations représentent 45,6 p. 100 de notre produit intérieur brut. Chaque jour, la valeur des échanges bilatéraux du Canada avec le reste du monde atteint plus de 2,5 milliards de dollars.

Il est certainement souhaitable, dans le cadre de la libéralisation du commerce, d'augmenter les échanges de biens et de services et d'en retirer des bénéfices financiers. Il est cependant tout aussi important de contribuer à assurer une meilleure qualité de vie aux Canadiennes et Canadiens ainsi qu'à nos semblables partout dans le monde.

Tout en documentant nos succès commerciaux, il ne faut pas oublier les défis. Le processus d'élaboration de la future politique commerciale doit être transparent, en plus de favoriser la participation, la discussion, la recherche et l'analyse.

Le présent document est l'une des trois études commandées par Condition féminine Canada en l'an 2000. L'objectif est de commencer à examiner certains des grands enjeux des conséquences et de l'impact différents des accords commerciaux internationaux sur les femmes et les hommes. Il s'agit aussi d'examiner les questions de représentation et de participation des femmes à l'élaboration de la politique commerciale internationale.

Le premier document, qui s'intitule *Les Canadiennes et le commerce : Survol des principaux enjeux*, fait un survol des récents processus de libéralisation des échanges commerciaux et entreprend de recenser les principaux enjeux commerciaux et leurs répercussions sur les Canadiennes.

Le deuxième document, *Politique internationale en matière de commerce : Une introduction*, traite des concepts et de l'évolution des règles commerciales et présente un aperçu d'un certain nombre d'accords commerciaux auxquels le Canada est partie. Ce document pourrait être un outil utile pour les personnes qui commencent à s'intéresser à la formulation de la politique commerciale internationale.

Le troisième document, *Commerce international : Intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le processus d'élaboration des politiques. Initiatives et leçons*, examine les mécanismes nationaux de consultation pour l'élaboration de la politique commerciale internationale, et passe en revue les efforts déployés par divers intervenants et intervenantes afin d'intégrer les considérations liées à l'égalité entre les sexes aux négociations commerciales internationales tant au niveau national qu'international.

Condition féminine Canada appuie l'acquisition de nouvelles connaissances sur le commerce international. En août 2001, un appel de propositions était lancé par le Fonds de recherche en matière de politiques du Ministère sur le thème « Les accords commerciaux et les femmes ». Condition féminine Canada espère que ces documents de discussion, ainsi que toute recherche en matière de politiques qui sera menée par l'entremise du Fonds de recherche en matière de politiques, marqueront les premières étapes importantes menant à un processus d'élaboration des politiques commerciales plus transparent, dont les résultats favoriseront l'habilitation économique, la sécurité et l'autonomie des femmes.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	6
<b>Comprendre la question de la libéralisation du commerce et des femmes</b> .....	7
<b>Conséquences de l'élargissement du programme de libéralisation du commerce</b> .....	12
<b>Certaines répercussions de la libéralisation du commerce sur les femmes</b> .....	15
Les femmes en tant que prestataires et utilisatrices de soins de santé .....	15
Les femmes en tant qu'enseignantes .....	17
Les femmes en tant qu'entrepreneures .....	18
Les femmes en tant que soutiens de familles .....	19
<b>Conclusions</b> .....	21
<b>Notes de fin de page</b> .....	22
<b>Bibliographie sélective</b> .....	29

# Introduction

Au cours des 15 dernières années, la question des échanges commerciaux a été un important sujet de débat public au Canada. Le débat n'a pas tant porté sur le niveau de protectionnisme ou d'ouverture du Canada à l'égard des importations de ses partenaires commerciaux que sur les types de règles qui devraient régir le commerce. Il ne s'agit pas d'un nouveau débat. En effet, la question des règles régissant les échanges commerciaux est un sujet de controverse depuis la Confédération.

Comme c'était le cas dans les pays nouvellement industrialisés partout dans le monde, les premières discussions au sujet de politique commerciale ont porté sur les avantages qu'engendrait à l'échelle du pays une économie ouverte par opposition à une politique de remplacement des importations. Pour diverses raisons politiques, cette dernière a prévalu lorsque, en 1879, le premier ministre John A. Macdonald a institué la *Politique nationale*. Cette dernière, qui consistait essentiellement en l'imposition de tarifs aux États-Unis, a eu pour effet d'obliger les entreprises américaines à ouvrir des succursales au Canada pour avoir accès au marché.

Bien que la libéralisation du commerce ait refait surface dans le débat politique national pendant tout le XX<sup>e</sup> siècle et qu'elle soit devenue la politique économique opérationnelle de gouvernements canadiens successifs après la Seconde Guerre mondiale, ce n'est que dans la deuxième moitié des années 1980, sous le gouvernement conservateur du premier ministre Brian Mulroney, que le Canada s'est officiellement et ouvertement engagé dans un programme de libre-échange.

Après avoir été élu en 1984, le nouveau gouvernement conservateur fédéral a rapidement mis en place son programme de libre-échange, qui a mené à la signature de l'*Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis* (ALECEU) en 1988. Le débat public sur l'accord commercial a été passionné et l'élection fédérale de 1988 a porté sur cette question. Les Conservateurs ont alors défait les Libéraux, qui s'étaient opposés à cette entente. Malgré cette opposition, les Libéraux, après avoir repris le pouvoir, ont toutefois fait la promotion de la libéralisation des échanges commerciaux dans le cadre de leur politique étrangère et ils ont mené à terme les négociations qui ont conduit à la conclusion de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA), en 1993.

La tendance en faveur de la libéralisation des relations commerciales du Canada s'est poursuivie dans les années 1990. Au cours des 10 dernières années, le Canada a signé un certain nombre d'accords commerciaux bilatéraux importants comme l'*Accord de libre-échange Canada-Chili* (ALECC), qui est entré en vigueur en 1997. Le Canada s'est aussi joint à de nouveaux régimes commerciaux multilatéraux conçus pour libéraliser les échanges commerciaux entre les États membres, comme la *Zone de libre-échange des Amériques* (ZLEA), lancée au Sommet de Miami en 1994, et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), créée en 1995<sup>1</sup>.

## **Comprendre la question de la libéralisation du commerce et des femmes**

Au début de ce débat sur les échanges commerciaux, des universitaires féministes, des organisations non gouvernementales de femmes et d'autres parties canadiennes intéressées ont tenté de faire connaître l'incidence de la libéralisation du commerce sur chacun des sexes<sup>2</sup>. Dans la période précédant la signature de l'ALECEU, et ensuite de l'ALENA, la principale inquiétude portait sur les répercussions que cela produirait sur l'emploi des femmes. À l'occasion de ces débats, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme (CCASF) a joué un rôle prépondérant dans le Réseau canadien d'action (auparavant le Réseau pro-Canada), coalition de groupes de travailleuses et de travailleurs, de femmes, d'étudiantes et d'étudiants, d'agricultrices et d'agriculteurs et d'autres personnes, opposé à une intégration économique plus poussée du Canada aux États-Unis. La participation du CCASF était fondée sur la prémisse que les femmes seraient les plus touchées par la restructuration continentale que l'ALECEU engendrerait<sup>3</sup>.

Dans sa publication<sup>4</sup> de 1993, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario relevait deux secteurs de l'économie touchés par l'ALECEU et l'ALENA où les femmes étaient beaucoup plus vulnérables que les hommes aux répercussions négatives sur l'emploi, puisqu'elles y étaient plus nombreuses que ceux-ci. Il s'agissait des emplois exigeants en main-d'oeuvre du secteur manufacturier (meubles, appareils ménagers, vêtements) ainsi que de ceux des domaines des télécommunications, du traitement de données, des services financiers et du transport dans le secteur des services.

Le rapport prédisait aussi une hausse du travail atypique<sup>5</sup>, où les femmes se trouvent en nombre disproportionné, à la suite des conditions plus concurrentielles que créeraient l'ALENA<sup>6</sup>. Par ailleurs, certaines universitaires étaient plus optimistes au sujet des conséquences pour les femmes de la libéralisation du commerce dans le Sud. Elles soutenaient que, à l'échelle mondiale, la libéralisation des échanges commerciaux allait probablement créer de nouvelles possibilités d'emploi pour les femmes du Sud, puisque des usines de production exigeantes en main-d'oeuvre déménageraient où les coûts de cette main-d'oeuvre seraient moins élevés<sup>7</sup>.

Il faut étoffer ces premiers débats sur les conséquences de la libéralisation du commerce, pour chacun des sexes, car la question est devenue un enjeu international de première importance dans les années 1990 et au début des années 2000. Des événements clés ont marqué cette période, dont la création de l'OMC en 1995, la relance de nombreux accords commerciaux régionaux<sup>8</sup>, l'élargissement d'accords régionaux (p. ex., le passage à l'union monétaire intégrale de l'Union européenne [UE] en 1998), la conclusion de nouveaux accords régionaux de libre-échange (p. ex., le MERCOSUR en 1991) et, à l'échelle des Amériques, l'entente de 1998 relativement à la négociation d'une ZLEA d'ici à 2005. Alors que ces régimes de libéralisation des échanges s'intéressent aux questions commerciales traditionnelles, soit l'amélioration de l'accès au marché par une réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce et la mise en place de mécanismes de règlement des différends commerciaux, de nouvelles questions ne relevant

habituellement pas des négociations commerciales (p. ex., les services, les investissements et la propriété intellectuelle) sont maintenant à l'ordre du jour de la libéralisation des échanges commerciaux. Ainsi, une caractéristique importante de la nouvelle architecture commerciale internationale est l'élargissement du programme de libéralisation du commerce.

En réponse à l'élargissement de la libéralisation du commerce, les activistes féministes et les universitaires tentent de comprendre et d'analyser comment la libéralisation des échanges pourrait éventuellement jouer sur de nombreux aspects de la vie des femmes. Dans la documentation de plus en plus volumineuse sur les différences entre les sexes et la libéralisation du commerce, un certain nombre de questions d'intérêt particulier pour les femmes ont été soulevées.

Mentionnons la sécurité alimentaire, la mobilité géographique, l'inégalité des revenus, la « dé-féminisation » de la main-d'oeuvre, les obstacles à la participation à l'économie, la santé et la sécurité ainsi que les connaissances autochtones des femmes.

Pour de nombreux groupes de femmes, l'impératif politique qui résulte de l'analyse des différences entre les sexes par rapport à la libéralisation du commerce consiste à faire mieux entendre la voix des femmes dans les processus de libéralisation des échanges. Par exemple, à la fin de 1993, UNIFEM lançait un programme mondial visant à promouvoir la participation des femmes aux processus commerciaux<sup>9</sup>. Par l'entremise de son programme sur le commerce international, l'organisation Women's EDGE<sup>10</sup>, qui se trouve à Washington (D.C.), oeuvre pour que les femmes du monde entier bénéficient davantage du commerce international et des investissements en faisant entendre leur voix à la table des négociations. En 1999, l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale a décidé de parrainer un groupe de réflexion sur le commerce et ses répercussions sur l'égalité sociale et économique des femmes au Canada. D'autres groupes de femmes s'intéressent à la question du commerce et des différences entre les sexes, notamment le Women's Environment and Development Organization (WEDO), de New York, le Women's Caucus<sup>11</sup> et l'Informal Working Group on Gender and Trade (IWGGT).

Bien que ces groupes aient des préoccupations particulières qui varient en fonction de leur public cible, de la portée géographique de leur travail et de leur perspective politique et féministe, ils partagent la conviction que les femmes ne sont pas bien représentées à l'heure actuelle dans les processus de négociations commerciales. Comme le souligne Riham El-Lakany du WEDO, il faut que les femmes fassent entendre leur voix à l'OMC et qu'elles occupent des postes décisionnels dans tous les organismes de l'OMC<sup>12</sup>. Beaucoup de ces groupes sont aussi d'avis que la libéralisation du commerce a des répercussions différentes selon que l'on est d'un sexe ou de l'autre, répercussions qui sont, dans l'ensemble, défavorables pour les femmes.

Certains groupes acceptent la réalité de la libéralisation tout en insistant sur le fait qu'il faut rendre le commerce plus convivial pour les femmes (et, pour certains groupes, plus favorable au développement et à l'environnement). Le WEDO, par exemple, estime qu'il est impossible de freiner l'expansion du commerce mondial et la croissance économique, et qu'il ne faut pas tenter de le faire<sup>13</sup>.



Des groupes de femmes comme le WEDO ne veulent pas que la libéralisation des échanges commerciaux soit une fin en soi, mais bien qu'elle facilite le développement environnemental et humain<sup>14</sup>. Le Women's Caucus partage cette opinion et précise que les politiques commerciales devraient assurer l'égalité entre les sexes ainsi qu'un développement durable axé sur l'être humain. Il soutient également que l'ensemble des accords et des politiques de l'OMC devrait être assujéti à des normes internationales en matière de droits de la personne<sup>15</sup>. D'autres groupes de femmes, comme le Réseau des femmes dirigeantes de l'APEC et le Women Leaders of the Americas sont d'ardents défenseurs de la libéralisation des échanges et prônent le dialogue avec les femmes dirigeantes et les femmes d'affaires ainsi que leur insertion dans l'APEC et la ZLEA, respectivement<sup>16</sup>.

Il est clair, à partir de ces exemples, qu'il n'y a pas une, mais plusieurs positions féministes, ou axées sur les femmes, par rapport à la libéralisation des échanges commerciaux, qui reflètent les différentes perspectives ou idéologies politiques féministes sous-jacentes. Par exemple, les deux points de vue présentés précédemment sur les répercussions sur l'emploi des femmes de la libéralisation du commerce mettent en évidence le fait que la portée géographique de l'analyse (p. ex., nationale par opposition à mondiale) peut modifier sensiblement les conclusions tirées. De plus, les divergences de points de vue quant à l'attitude à adopter concernant la libéralisation du commerce (p. ex., sa modification en faveur d'une plus grande convivialité pour les femmes par opposition à la nécessité d'avoir un autre modèle économique de développement) nous rappellent qu'il n'y a pas de voix féministe unique qui fasse autorité sur toutes les questions. La préoccupation au sujet de l'importance d'une représentation accrue des femmes dans les processus commerciaux est peut-être partagée, tout comme l'opinion voulant que les processus de libéralisation du commerce ne touchent pas les femmes et les hommes de la même manière, mais il n'y a pas d'accord général sur ce qu'il faudrait faire.

Pour certains groupes de défense des droits des femmes, la critique de la libéralisation du commerce s'inscrit dans une critique plus vaste de la mondialisation et des institutions économiques internationales (p. ex., la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'OMC) qui sont considérées comme le régime de gestion économique qui appuie la mondialisation. En raison de cette plus grande inquiétude concernant la mondialisation, nombre de ces groupes n'accordent pas tellement d'importance à la nécessité d'établir une distinction, au moyen d'analyses, entre les différentes — quoique reliées réciproquement — transformations économiques mondiales amorcées dans les années 1980 et 1990. Bien que l'analyse des répercussions de la mondialisation économique sur chacun des sexes soit considérée importante, ce n'est peut-être pas le cas de la dynamique des causes et des effets des divers processus.

Pour beaucoup de ces critiques, la mise en place, pendant cette période, de politiques de stabilisation visant à freiner la demande suivies de politiques d'ajustement structurel visant à maximiser la souplesse de l'offre, tant dans le Nord que dans le Sud, est mieux comprise par une analyse de la restructuration économique mondiale.

Ces personnes trouvent important de faire une analyse comparative entre les sexes des processus économiques à facettes multiples qui contribuent au phénomène de la mondialisation. Isabella Bakker, par exemple, soutient que :

[Traduction] La restructuration actuelle de l'économie mondiale a de profondes répercussions sur la vie sociale, économique et politique des pays développés et en développement. On s'entend généralement sur les éléments de la restructuration, mais la nature, différente selon que l'on est d'un sexe ou de l'autre, du processus actuel de transformation structurelle et institutionnelle est peu reconnue. La plupart des analyses sur le changement structurel gardent le « silence conceptuel » : l'incapacité de reconnaître, explicitement ou implicitement, que la restructuration mondiale se fait sur un terrain où les éléments sont biaisés selon le sexe. Le discours dominant sur la restructuration utilise principalement des expressions neutres et générales telles qu'« impératifs de la réduction du déficit », « compétitivité internationale », « efficacité » et « croissance suscitée par les exportations ». Le fait que les politiques d'ajustement et de restructuration structurelles soient essentiellement formulées sans tenir compte des relations de pouvoirs asymétriques fondées sur le sexe réduit au silence les expériences et les stratégies de résistance des femmes<sup>17</sup>.

Des analystes comme M<sup>me</sup> Bakker perçoivent la mondialisation, en tant qu'ensemble de transformations économiques reliées entre elles, comme un concept discutable, si l'on tient compte du fait que la mondialisation intègre les structures de pouvoir et l'idéologie néolibérale qui animent les divers changements économiques qui se sont produits récemment, notamment la libéralisation du commerce. Par conséquent, les analyses qui font la différence entre les répercussions des nombreux processus économiques liés à la restructuration mondiale peuvent ne pas mériter autant d'attention de la part des analystes.

Il peut toutefois être intéressant, à des fins analytiques, de faire une distinction entre les diverses transformations économiques des années 1980 et 1990. En règle générale, la distinction établie entre les facteurs déterminants, à l'aide de données quantitatives, relève de l'établissement d'un modèle économique et d'une analyse de régression. La capacité de l'analyse économétrique de déterminer les répercussions sur chacun des sexes a ses limites, pour plusieurs raisons. D'abord, le peu de données disponibles sur chacun des sexes et le fait qu'elles ne soient pas regroupées limitent le nombre de variables pouvant être utilisées pour établir des modèles économiques, ce qui a pour effet de restreindre le raffinement du modèle et la précision des résultats obtenus. Ensuite, la difficulté de quantifier les politiques et la nécessité de faire des hypothèses trop simplistes au sujet des liens au sein d'une économie restreignent également le raffinement et la précision. Certaines personnes soutiennent toutefois qu'il est possible de construire un modèle simple, sur le plan technique, qui soit applicable<sup>18</sup>.

En règle générale, les données sur l'emploi représentent l'indicateur le plus quantifiable du changement économique. Lorsqu'on examine les données nationales sur l'emploi pour la période de 1987 à 1999, le portrait semble moins clair que ce qu'avaient prédit les critiques du « libre-échange » à la fin des années 1980. Comme les féministes de l'époque, que la question préoccupait, l'avaient avancé, les femmes sont maintenant fortement concentrées dans le secteur des services. Il est vrai que le nombre de femmes travaillant dans le secteur des services a passablement augmenté (26 p. 100) — tendance moins élevée dans le secteur de la production de biens (9 p. 100).

Toutefois, le nombre de femmes occupant des emplois (relativement) « bons » dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que de l'administration publique a aussi augmenté de 35 p. 100, 26 p. 100 et 15 p. 100 respectivement. De plus, le nombre de femmes

occupant les emplois « moins intéressants » du secteur du commerce de détail n'a augmenté que de 9 p. 100 et est passé de 15 à 13,3 p. 100 de l'ensemble des emplois occupés par des femmes<sup>19</sup>.

Dans les premiers débats sur la libéralisation du commerce, il s'agissait là d'importantes questions pour les féministes, qui arguaient de la nécessité de mettre en place des programmes de soutien à l'emploi pour atténuer les effets de la transformation du travail des femmes. Elles soutenaient que la libéralisation des échanges commerciaux :

- i. entraînerait une perte des « bons » emplois, syndiqués et bien rémunérés, pour les femmes du secteur manufacturier à mesure que les usines déménageraient dans le Sud pour profiter d'une main-d'oeuvre bon marché;
- ii. causerait en contrepartie une hausse des emplois « moins intéressants », devenus occasionnels et moins bien rémunérés, pour les femmes dans une économie de services en croissance et mènerait à la perte de « bons » emplois (c.-à-d. ceux du secteur public, permanents, de professionnels, à plein temps et bien rémunérés) à mesure que l'État réduirait sa taille.

En 1996, disposant de plus de preuves empiriques pour procéder à son évaluation, Pat Armstrong présentait un point de vue plus nuancé et alléguait que nombre de « bons » emplois ne sont plus si intéressants. Il y a eu augmentation du nombre d'heures de travail, du travail par quarts et de l'insécurité. Le travail s'est intensifié, qu'il s'agisse du travail à plein temps ou à temps partiel. Les femmes qui ont investi les secteurs à prédominance masculine trouvent souvent que les tâches y prennent de plus en plus la couleur du travail traditionnel des femmes<sup>20</sup>.

Néanmoins, même si les données nationales sur l'emploi sont censées prouver qu'il y a eu transformation d'une économie manufacturière en une économie de services, il demeure difficile de déterminer les causes de cette évolution. Dans quelle mesure la transformation est-elle attribuable à l'ALECEU et à l'ALENA par opposition à un processus plus vaste de restructuration économique qui se serait tout de même produit, qu'il ait ou non été consolidé sur le plan politique ou institutionnel par ces accords de libéralisation du commerce? Bien qu'il s'agisse d'une question valable qu'il faille examiner, il est peut-être plus important de souligner que les répercussions sur l'emploi — qu'elles soient attribuables à la restructuration ou à la libéralisation du commerce — se font désormais sentir dans l'économie canadienne.

## **Conséquences de l'élargissement du programme de libéralisation du commerce**

Après environ quatre années (de 1990 à 1994) de réduction de l'emploi pour les femmes dans le secteur de la production de biens et d'une expansion correspondante de l'emploi des femmes dans le secteur des services, il est possible d'affirmer que la restructuration de l'emploi au Canada s'est stabilisée et que l'emploi des femmes (et des hommes) dans le secteur de la production de biens est en hausse depuis 1994<sup>21</sup>.

Les données sur la participation à la vie active indiquent que la croissance sectorielle et la répartition sectorielle de l'emploi se sont stabilisées. Cela donne à croire que les changements structurels de l'économie canadienne découlant des mesures d'ouverture du marché de l'ALECEU et de l'ALENA sont plus ou moins terminés. En effet, l'économie canadienne est maintenant très ouverte, les tarifs étant très bas ou inexistant<sup>22</sup>. Cela est corroboré par l'accent croissant mis sur l'élargissement de la libéralisation des échanges commerciaux dans le cadre de l'OMC, au-delà des négociations sur la réduction des tarifs concernant le commerce des biens, afin d'inclure dans le programme de libéralisation d'autres secteurs économiques (c.-à-d. les services) ainsi que les investissements, la concurrence et la propriété intellectuelle.

Même si les répercussions sur l'emploi continuent de se faire sentir pendant la période d'élargissement de la libéralisation du commerce, il est possible qu'elles ne soient pas bien saisies par les indicateurs traditionnels comme les données sur la participation à la vie active. Cela est en partie attribuable au fait que les changements, en ce qui a trait à l'emploi, seront de moins en moins causés par la fermeture d'usines, mais plutôt par les efforts que déploieront les entreprises pour accroître leurs marges bénéficiaires. Elles chercheront à augmenter la productivité de la main-d'oeuvre en ayant recours à une main-d'oeuvre plus souple et à une production rationnelle et juste-à-temps. Les efforts gouvernementaux pour créer un contexte économique concurrentiel y contribueront également. Pareils efforts pour accroître la rentabilité et améliorer le climat commercial auront des répercussions qualitatives plutôt que quantitatives sur l'emploi — sur la nature des emplois plutôt que sur le nombre d'emplois. Par conséquent, les mesures quantitatives, comme les données sur la participation à la vie active, devront de plus en plus être évaluées parallèlement à d'autres informations quantitatives d'enquêtes — comme les données sur les heures de travail, le salaire, le travail autonome, le cumul d'emplois, le sexe et l'âge — et complétées par une recherche qualitative qui examine la nature changeante du travail.

L'élargissement de la libéralisation du commerce signifie aussi qu'il faut maintenant examiner attentivement les répercussions de la libéralisation du commerce des services et inclure des questions comme les droits de propriété intellectuelle dans les programmes commerciaux. L'accent de plus en plus grand mis sur les règlements commerciaux et la libéralisation du commerce constitue une autre source de préoccupation importante quant aux répercussions sur l'État et le gouvernement.

Il s'agit d'une question importante pour les femmes en raison du rapport, différent de celui des hommes, qu'elles entretiennent avec l'État et le gouvernement. Par exemple, il est possible que la portée de l'élaboration des politiques du gouvernement et sa capacité financière d'offrir des services publics soient réduites indirectement à la suite des pressions exercées pour créer un environnement économique plus concurrentiel dans un contexte de commerce international de plus en plus libéralisé sous l'égide de l'OMC. D'après certaines critiques, étant donné le pouvoir qu'ont les sociétés transnationales de déménager leur production dans les endroits les moins coûteux ou les plus avantageux, les pays du Nord peuvent tout de même influencer sur les décisions que prennent ces entreprises relativement à la localisation des sites de production en offrant un environnement commercial concurrentiel.

Le faible taux d'imposition des sociétés est un des éléments clés d'un environnement commercial concurrentiel. Le gouvernement canadien subit des pressions de plus en plus fortes des entreprises canadiennes pour réduire l'impôt sur les sociétés et celui des particuliers<sup>23</sup> et procéder à une plus grande déréglementation du commerce et de l'industrie de manière à créer un climat concurrentiel favorable aux affaires et à l'investissement étranger. La réduction des recettes publiques est une conséquence de la diminution des impôts sur les sociétés et sur le revenu des particuliers. Des recettes publiques moins importantes obligerait inévitablement le gouvernement à prendre des décisions difficiles relativement à l'abordabilité des soins de santé universels, de l'éducation publique, de l'aide sociale et des programmes à l'intention des femmes et faisant la promotion de l'égalité entre les sexes.

La diminution des recettes fiscales pourrait imposer des contraintes financières au gouvernement et l'obliger à réduire des programmes soutenus par l'État, ce qui pourrait avoir des implications pour les femmes en tant que citoyennes. Par le passé, les groupes de défense des droits des femmes ont revendiqué l'égalité dans leurs demandes aux gouvernements fédéral et provinciaux. Ils ont exigé la mise en place et le financement public de programmes de soutien et de politiques visant à contrer les obstacles systémiques auxquels les femmes sont confrontées, particulièrement dans le domaine de l'emploi. Les politiques et les programmes adoptés par les divers paliers de gouvernement ont remédié aux inconvénients que subissaient les femmes. Il s'agit notamment :

- de l'aide offerte aux entrepreneures par la Société pour l'expansion des exportations (SEE)<sup>24</sup>, le MAECI<sup>25</sup> et Industrie Canada;
- de programmes de recyclage et de réorientation professionnelle pour les femmes, d'incitatifs particuliers ou de services de placement<sup>26</sup>;
- de mesures de soutien à la rémunération offertes aux employeurs par l'entremise de Développement des ressources humaines Canada afin de favoriser l'embauche de femmes dans des emplois non traditionnels;
- de programmes d'intervention en éducation afin de favoriser la réorientation de jeunes femmes dans des domaines d'études non traditionnels comme les sciences, les mathématiques et le génie;
- de l'équité salariale, dans le secteur public, favorisée par le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux.

Même si la réduction des programmes offerts aux femmes n'est que le résultat indirect de la libéralisation du commerce<sup>27</sup> — cette dernière créant des pressions en faveur d'un environnement économique concurrentiel —, cela a pour effet d'amoinrir la portée des revendications des femmes en tant que citoyennes. La politique économique a été un secteur public important qui a permis aux femmes d'exercer des pressions en faveur de l'égalité. Si la capacité du gouvernement d'utiliser un des principaux outils de la politique macroéconomique (soit la fiscalité) diminue, il en résultera une diminution correspondante de la capacité d'utiliser un autre outil important de la politique, soit les dépenses publiques. Les femmes, tout comme les autres groupes socialement défavorisés, risquent d'être touchées de façon négative par une telle situation. En plus de perdre les programmes d'aide gouvernementaux, elles perdront un important forum public où elles peuvent exercer leurs droits en tant que citoyennes<sup>28</sup>.

## **Certaines répercussions de la libéralisation du commerce sur les femmes**

Les répercussions de la libéralisation des échanges commerciaux, selon que l'on est d'un sexe ou de l'autre, vont beaucoup plus loin que la question du marché du travail et de la citoyenneté. En fait, tous les rôles établis en fonction des sexes (p. ex., en tant que consommatrices, entrepreneures, personnes qui transmettent la culture, mères et êtres humains sexués), l'identité et les relations qui définissent la vie des Canadiennes peuvent être touchés directement ou indirectement. Il est toutefois important de noter que les expériences ne seront pas les mêmes pour toutes les femmes, les répercussions étant aussi fonction de l'âge, de la classe sociale, de la race, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de l'état matrimonial, d'un handicap, du nombre d'enfants, du fait de vivre dans une région rurale ou urbaine et de la région du Canada. Les sous-sections qui suivent présentent quelques exemples de l'incidence de la libéralisation du commerce sur certains des rôles des Canadiennes. Les exemples choisis — soins de santé, éducation, entrepreneuriat et agriculture — l'ont été parce que ce sont des secteurs prioritaires de la politique commerciale du Canada et parce qu'ils ont une incidence sur la vie de nombreuses Canadiennes.

### ***Les femmes en tant que prestataires et utilisatrices de soins de santé***

Les critiques de la politique commerciale canadienne soutiennent que les services présentement offerts par tous les paliers de gouvernement au Canada seront soumis aux négociations commerciales et, par conséquent, à la concurrence étrangère. L'administration américaine actuelle a récemment indiqué qu'elle entendait exercer des pressions dans ce sens<sup>29</sup>, le secteur privé américain appuyant fortement cette position. Pour sa part, le gouvernement du Canada a souvent réitéré sa détermination d'exclure des négociations d'importants services nationaux comme les soins de santé universels et le système d'éducation publique<sup>30</sup>.

Des observatrices et des observateurs ont toutefois noté un certain recul par rapport à cet engagement<sup>31</sup>. Quel que soit l'engagement exprimé par le présent gouvernement relativement à la nécessité « de préserver la liberté d'action du Canada à l'égard des services [c.-à-d. la santé, l'éducation et les transports] qui revêtent une importance stratégique pour la réalisation des grandes priorités du pays<sup>32</sup> », il y a une forte indication que le public considère que les systèmes de santé et d'éducation canadiens sont menacés par la libéralisation du commerce<sup>33</sup>.

Même si la troisième réunion ministérielle de l'OMC, qui a eu lieu à Seattle à la fin de 1999, a pris fin sans entente au sujet d'une nouvelle ronde de négociations « du millénaire », le travail sur l'important programme intégré, qui a déjà été accepté par les membres de l'OMC, se poursuivra. Cela comprend les services puisqu'il y a un fort consensus au sujet de l'élargissement de la libéralisation des services dans le cadre de l'*Accord général sur le commerce des services* (AGCS)<sup>34</sup>. Le gouvernement fédéral a déclaré publiquement que, à son avis, les systèmes de santé et d'éducation canadiens sont exclus des négociations sur les services en vertu des articles 1, 3 b) et c) de l'AGCS<sup>35</sup>.

Toutefois, compte tenu du degré de services commerciaux fournis tant dans le domaine des soins de santé<sup>36</sup> que de l'éducation<sup>37</sup>, leur exclusion<sup>38</sup> pourrait être sujette à interprétation.

Les négociations se poursuivront sur la question de la « réglementation intérieure » du commerce des services (article VI de l'AGCS) qui comprend des prescriptions et des procédures en matière de qualifications et des normes techniques ainsi que des prescriptions en matière de licences. En raison de la lenteur des progrès réalisés jusqu'à présent, on a transformé un groupe de travail chargé de cette question en Groupe de travail de l'OMC sur la réglementation intérieure, et ce dernier a pour mandat de formuler des règles applicables à tous les secteurs. Le but de ces négociations est d'établir des règles qui permettraient de contester les prescriptions de nature générale non discriminatoires. Des critiques craignent que le critère de qualité des soins de santé soit interprété comme une norme technique et, par conséquent, puisse être contesté, limitant ainsi, dans les faits, la capacité du gouvernement fédéral de déterminer la norme de prestation des soins de santé. De même, les critiques craignent que les normes actuelles d'attribution des licences des professionnelles et des professionnels ainsi que des établissements du domaine de la santé puissent être contestées, ce qui se traduirait par une importante perte, pour le gouvernement, de l'emprise qu'il exerce sur les conditions de prestation des soins de santé.

Si de futures négociations sur les services rejetaient l'exclusion des soins de santé et de l'éducation ou la capacité de réglementation intérieure du gouvernement relativement à ces services, le rôle du secteur privé (ainsi que la concurrence de prestataires de soins étrangers) serait plus important. Comme la participation des femmes tant sur le plan de la prestation que de l'utilisation des services de santé et d'éducation est différente de celle des hommes, il est évident que ces dernières seraient différemment touchées. Les Canadiennes, par exemple, utilisent beaucoup plus les soins de santé que les Canadiens<sup>39</sup>. En tant qu'utilisatrices des services de santé, elles pourraient bénéficier d'une concurrence accrue du secteur privé dans le domaine de la santé, si la concurrence contribue de fait à réduire les coûts, et à leur offrir une meilleure prestation de services et plus d'options en matière de soins de santé. Ce résultat est toutefois loin d'être assuré. D'après la plupart des indicateurs, un accroissement du rôle du secteur privé dans la prestation des soins de santé mène à une structure à deux vitesses, le secteur privé offrant des services de qualité supérieure aux personnes ayant un revenu disponible plus important, et le secteur public offrant des services de base aux personnes à plus faible revenu. Comme les femmes ont tendance à être surreprésentées dans les catégories de faibles revenus, il est probable qu'elles subiront plus que les hommes les effets négatifs de la restructuration de ce secteur de services.

Étant donné la structure actuelle du système de soins de santé canadien, le fait de définir le débat sous l'angle de la « privatisation » du régime d'assurance-maladie canadien dénature jusqu'à un certain point la controverse. Le débat porte plus précisément sur ce qu'il conviendrait de permettre en matière de participation du secteur privé, ce dernier étant déjà sensiblement présent dans le système de soins de santé (p. ex., les laboratoires privés). Le gouvernement fédéral lui-même représente une importante source de pression et favorise une participation accrue du secteur privé. En effet, il invoque des contraintes financières et prépare ainsi le terrain à l'augmentation du rôle des prestataires privés de soins de santé.



Ce qui est trop souvent passé sous silence, avec ce raisonnement sur les « contraintes financières », c'est que ces dernières sont en grande partie liées à la fiscalité, question elle-même souvent définie en fonction des pressions concurrentielles venant d'un système commercial international libéralisé. En d'autres mots, les gouvernements qui cèdent aux pressions pour ramener les niveaux d'imposition à des niveaux « concurrentiels » vont habituellement soutenir qu'un système de soins de santé public bien financé n'est plus réalisable sur le plan économique.

Outre l'incidence sur les Canadiennes en tant qu'utilisatrices de soins de santé, la réduction du rôle de l'État ou la privatisation des fonctions assumées par l'État pouvant résulter de nouvelles règles commerciales fait craindre une augmentation du travail des femmes dans ce qu'on appelle « l'économie des soins ». Le concept de soins de santé communautaire est présentement mis en avant en tant que solution de rechange aux services médicaux coûteux offerts par l'État. Cette approche est trompeuse parce que ce sont en fait des femmes, en tant que bénévoles, parentes ou infirmières auxiliaires peu rémunérées et autres prestataires de soins de santé peu spécialisées, qui fournissent les soins de santé. En outre, si les services de santé fournis par l'État continuent à diminuer, le travail de prestation de soins aux personnes âgées assuré par les femmes augmentera proportionnellement avec le vieillissement de la population canadienne. Un tel scénario aurait pour effet de « dé-féminiser » la population active, les obligations des femmes quant à la prestation de soins à la famille les empêchant de travailler contre rémunération à l'extérieur de la maison. Comme il a déjà été mentionné, les femmes sont présentement concentrées dans le secteur des services. Dans ce secteur, l'emploi des femmes dans le domaine des soins de santé et de l'aide sociale a augmenté de 26 p. 100 entre 1987 et 1999 et représente actuellement 20 p. 100 de l'emploi des femmes dans le secteur des services<sup>40</sup>. Si la crainte au sujet de la réduction des programmes publics se confirme, cela pourrait avoir une incidence significative sur l'emploi des femmes dans le secteur des soins de santé et de l'aide sociale.

### ***Les femmes en tant qu'enseignantes***

Le travail dans le secteur de l'éducation publique au Canada a été fortement dominé, traditionnellement, par les femmes. En 1999, les services d'éducation représentaient 11 p. 100 des emplois occupés par les femmes dans le secteur des services; ils ont connu une hausse de 35 p. 100 depuis 1987, quand ils sont devenus une catégorie professionnelle pour les femmes<sup>41</sup>. Il s'agit aussi d'un secteur qui a offert de « bons emplois » aux femmes. La libéralisation du commerce aura-t-elle une incidence sur les possibilités d'emploi et les salaires intéressants des femmes dans le domaine de l'éducation? Son incidence sur la qualité et le coût de l'éducation des enfants sera-t-elle positive ou négative? Comme pour les soins de santé, la réponse à cette question dépendra, dans une large mesure, de la déréglementation et de la privatisation du système d'éducation publique canadien, qui seraient directement attribuables à des décisions de l'OMC ou indirectement causées par la mondialisation de l'économie (c.-à-d. des pressions accrues pour privatiser et ainsi assurer un climat commercial concurrentiel) que l'OMC dirige.

Le Conseil du commerce des services présente une image optimiste du commerce des services d'éducation<sup>42</sup>, particulièrement aux niveaux supérieurs (tertiaires) et de l'éducation des adultes. Il note que l'apprentissage à distance (grâce aux nouvelles technologies de l'information et des communications) ainsi que des ententes innovatrices entre des établissements des secteurs public et privé, à l'intérieur d'un pays et hors frontières, ont permis au secteur d'accroître son importance économique<sup>43</sup>. Il souligne que, en 1996, la valeur des services d'éducation exportés par les États-Unis était évaluée à sept milliards de dollars américains, l'éducation supérieure occupant alors le cinquième rang au titre des exportations du secteur des services<sup>44</sup>. À l'heure actuelle, le principal mode d'approvisionnement est la consommation à l'étranger, liée à la mobilité des étudiantes et des étudiants. Dans les négociations à venir sur les services, il est probable que les obstacles à l'établissement d'une présence commerciale, tels que les méthodes d'octroi de permis qui limitent la diplomation, deviendront d'importants enjeux, d'autres exportateurs du secteur de l'éducation souhaitant exploiter des créneaux dans les services d'éducation. Pour le moment, outre les États-Unis, les principaux intervenants dans le commerce des services d'éducation sont le Royaume-Uni, l'Australie et la France. Le niveau d'activité du Canada semble diminuer, sa part d'étudiantes et d'étudiants étrangers ayant baissé au cours des années 1990<sup>45</sup>. Le gouvernement fédéral a toutefois indiqué qu'il souhaite renverser cette tendance<sup>46</sup>.

Se peut-il que l'expansion du commerce international des services d'éducation offre aux femmes de nouvelles possibilités d'emploi et d'exportation? Les preuves tendent à démontrer que non, et ce pour plusieurs raisons. Le Canada appuie depuis longtemps des projets de développement axés sur l'éducation par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Ces projets reposent sur l'expertise canadienne en matière de recherche, d'enseignement et de consolidation des institutions et visent à améliorer la capacité, les programmes d'études, la pédagogie et les institutions du secteur de l'éducation dans les pays en développement. Cette action a été essentiellement menée dans le cadre du programme canadien d'Aide publique au développement. Bien que des entreprises canadiennes puissent entreprendre une telle activité dans un but lucratif, en tant qu'agences canadiennes d'exécution pour l'ACDI, il est probable que ce travail nécessitera une certaine expérience administrative en éducation. Comme les femmes sont concentrées dans des postes d'enseignement aux niveaux primaire et (dans une certaine mesure) secondaire, elles sont mal placées pour en profiter<sup>47</sup>.

Il est plus probable que l'expansion du commerce des services d'éducation — dans des secteurs tels les conseils professionnels, les progiciels, les conférences et le tourisme éducatif international — au niveau tertiaire se poursuivra. Ici encore, les femmes ne sont pas bien placées pour exploiter d'éventuelles possibilités, puisqu'elles demeurent sous-représentées dans les emplois à ce niveau, ne comptant que pour 34 p. 100 des professeurs d'université en 1996<sup>48</sup>.

### ***Les femmes en tant qu'entrepreneures***

Si la restructuration de l'économie canadienne, étant passé d'une assise manufacturière et de produits primaires à une économie de services, est plus ou moins terminée, il est important d'examiner ce que la « nouvelle » économie offre aux Canadiennes. Selon des critiques favorables à la nouvelle économie, ce sont les petites et moyennes entreprises qui alimenteront cette économie. Elles sont considérées plus souples, plus dynamiques et s'adaptent mieux à

l'environnement en évolution qui caractérise l'économie fondée sur le savoir, en partie à cause de leur taille. On considère que les femmes jouent un rôle clé dans ce dynamisme entrepreneurial puisqu'elles ont été au premier plan de la création d'entreprises au cours des 10 dernières années<sup>49</sup>.

La possibilité que les femmes entrepreneures contribuent à l'augmentation des exportations canadiennes n'est pas passée inaperçue. Un récent rapport, commandé par le MAECI, relève les deux grandes tendances, dans l'économie canadienne, à l'origine de l'étude :

Tout d'abord, le secteur des exportations connaît une très forte croissance depuis quelques années et offre d'énormes perspectives d'expansion aux entreprises canadiennes, de même que sur le plan de l'emploi. Au Canada, les exportations représentent 40 % du produit intérieur brut, soit presque le double d'il y a 10 ans.

Ensuite, le nombre d'entreprises qui appartiennent à des femmes continue de se multiplier rapidement. Ces entreprises offrent d'excellentes possibilités de croissance pour les exportations canadiennes<sup>50</sup>.

Il est important de noter trois faits. Premièrement, cette étude porte uniquement sur des entreprises appartenant à des femmes qui exportaient activement ou qui prévoyaient le faire dans l'année. Deuxièmement, elle n'indique pas le pourcentage des entreprises exportatrices appartenant à des femmes. Troisièmement, au « nombre des entreprises interrogées, moins d'une sur quatre appartient au secteur des services [...] [et] les exportatrices se retrouvent essentiellement dans le secteur manufacturier<sup>51</sup> ». Par conséquent, il faut approfondir les recherches pour savoir jusqu'à quel point les femmes d'affaires canadiennes profitent de nouveaux débouchés économiques et sont au premier plan de la croissance et du développement de l'exportation non traditionnelle. Et cela en raison, particulièrement, d'une recherche antérieure qui démontre que les « femmes propriétaires d'entreprises se retrouvent essentiellement dans les secteurs de la vente au détail et des services, qui se caractérisent par de longues heures de travail, des exigences personnelles rigoureuses et un faible rendement financier<sup>52</sup> ».

### ***Les femmes en tant que soutiens de familles***

L'agriculture a toujours été et demeure un secteur controversé des négociations commerciales sur lequel il est difficile de s'entendre. D'une part, l'Union européenne (UE) — fortement critiquée pour les subventions internes accordées par les pays membres aux agricultrices et aux agriculteurs — favorise une approche « multifonctionnelle » qui tient compte des risques liés à la sécurité alimentaire, à l'environnement, aux relations rurales-urbaines et à la salubrité des aliments dans le cadre des négociations commerciales. D'autre part, le Canada et les États-Unis ont soutenu que, en l'absence de preuves scientifiques de l'existence de tels risques, aucune réduction du commerce de ces produits ne devrait être permise. Tout comme d'autres importants exportateurs de produits alimentaires « biotechnologiques » ou génétiquement modifiés, le Canada a insisté pour que les règlements sur la salubrité des aliments fondés sur des motifs de

santé ou d'environnement soient assujettis aux règles de l'OMC en vertu d'accords comme l'*Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires*<sup>53</sup>.

Cet accord de l'OMC, conçu pour harmoniser à l'échelle internationale la réglementation sur la salubrité des aliments et les pesticides, s'est appuyé jusqu'à présent sur des preuves scientifiques pour établir les normes. Les critiques européens ont soutenu énergiquement, en particulier, l'adoption du « principe de précaution » selon lequel il convient de tenir compte, dans l'établissement des normes, des préoccupations liées à l'environnement ou à la sécurité pour la santé, même en l'absence de preuves scientifiques définitives, et de préférence pécher par excès de prudence. Une telle approche a récemment été rejetée, le Canada et les États-Unis ayant obtenu gain de cause dans une plainte déposée contre l'UE, qui avait interdit l'importation de boeuf traité aux hormones. Cette décision de l'OMC rejetait le principe de précaution que préconisait l'Europe comme fondement légitime sur lequel établir les mesures sanitaires et maintenait plutôt les règles existantes, quoique controversées, sur les mesures sanitaires et phytosanitaires.

En tant que consommatrices d'aliments, les femmes peuvent bénéficier d'une concurrence internationale accrue. En tant que mères, elles sont le plus souvent responsables de l'alimentation des familles. Des prix moins élevés et une meilleure variété d'aliments résultant de la concurrence peuvent être dans l'intérêt des femmes. Toutefois, la réduction des prix attribuable à une plus grande concurrence ne l'emportera pas forcément sur les stratégies de commercialisation des principaux producteurs et détaillants<sup>54</sup>. Des critiques questionnent de plus en plus la valeur nutritive et la sécurité des produits alimentaires offerts par les producteurs agricoles industriels et des aliments issus du génie génétique ou génétiquement modifiés. D'après ces critiques, les consommatrices veulent être certaines que les aliments qu'elles et leur famille consomment sont sûrs et elles s'inquiètent de l'Accord de l'OMC.

## Conclusion

Ces exemples ne constituent que la partie émergée de l'iceberg pour ce qui est de la myriade et de la complexité des répercussions de la libéralisation du commerce sur la vie des Canadiennes. Les premières inquiétudes concernaient principalement les répercussions sur l'emploi de l'ALECEU, conclu entre le Canada et les États-Unis, et de l'ALENA. En raison de l'élargissement de la libéralisation des échanges commerciaux, qui s'est accentué depuis le milieu des années 1990, les répercussions de cette libéralisation sont maintenant plus diffuses et complexes, souvent plus indirectes et, par conséquent, plus difficiles à examiner et à comprendre. Elles sont tout de même réelles et peuvent avoir de profondes incidences sur la qualité de vie de nombreuses Canadiennes.

Le gouvernement canadien a indiqué publiquement qu'il comptait prendre en considération les opinions de l'industrie canadienne, des organisations non gouvernementales et d'autres parties intéressées dans la formulation de sa politique commerciale. En juin 1999, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international déposait un rapport intitulé *Le Canada et l'avenir de l'Organisation mondiale du commerce*. Dans sa réponse au rapport, le gouvernement a insisté sur le fait qu'il « reste déterminé à consulter la population pour connaître ses aspirations et ses préoccupations afin que les positions qu'il adopte dans les négociations répondent le plus près possible aux besoins de l'ensemble des Canadiens<sup>55</sup> ».

Comme on l'a vu précédemment, les processus de restructuration économique touchent différemment les femmes et les hommes. Jusqu'à présent, ni la politique commerciale du Canada ni ses stratégies de négociation ne reflètent de prise de conscience des répercussions du commerce sur les femmes. Comme le mandat de Condition féminine Canada est de promouvoir l'égalité de la femme dans toutes les politiques fédérales et les objectifs du *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, le Ministère peut jouer un rôle de premier plan pour s'assurer que les répercussions sur les femmes sont prises en compte et qu'elles se reflètent dans la politique commerciale et les positions de négociation du Canada.

## Notes de fin de page

- <sup>1</sup> Un des résultats de l'Uruguay Round du GATT (1994) a été la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995 afin d'institutionnaliser le processus de négociation de la libéralisation des échanges commerciaux. Il s'agissait d'une réalisation importante, les efforts antérieurs ayant toujours échoués. Une des caractéristiques particulières de l'OMC est son pouvoir accru d'appliquer les règles commerciales.
- <sup>2</sup> Fooks, Cathy. *Economic Vulnerability: The Impact of Free Trade on Women*, Toronto, Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario; Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, 1986; et *L'Accord de libre-échange et les femmes*, Toronto, Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, 1987. Macmillan, Katie. *Le libre-échange et les Canadiennes : La perspective d'un meilleur avenir*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1987. Griffin Cohen, Marjorie. *Free Trade and the Future of Women's Work: Manufacturing and Service Industries*, Toronto, Garamond Press, 1987. Porter, Ann et Barbara Cameron. *Conséquences du libre-échange pour les femmes dans le secteur manufacturier*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1987.
- <sup>3</sup> Macdonald, Laura. *Trade with a Female Face: Women and the New International Trade Agenda*, p. 9.
- <sup>4</sup> Direction générale de la condition féminine de l'Ontario. *L'Accord de libre-échange nord-américain : Répercussions sur les femmes*, Toronto, Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, 1993.
- <sup>5</sup> Le travail atypique comprend le travail autonome, à temps partiel, temporaire ou à contrat.
- <sup>6</sup> Direction générale de la condition féminine de l'Ontario. *L'Accord de libre-échange et les femmes*, Toronto, Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, 1987, p. 2-4.
- <sup>7</sup> Susan Joeques et Ann Weston présentent un exemple de ce point de vue dans *Women and the New Trade Agenda*, New York, UNIFEM, 1994. Elles soutiennent que l'expansion du commerce a nettement contribué à assurer l'accès des femmes au travail rémunéré dans plusieurs pays en développement (mais pas tous) (p. 33). Toutefois, même si les éléments de preuve empirique de la fin des années 1980 et des années 1990 n'ont pas encore fait l'objet d'un examen exhaustif, certaines études ont démontré que les effets escomptés sur l'emploi ne se sont pas produits. Voir, par exemple, Mehra, R. et S. Gammage. « Trends, Countertrends, and Gaps in Women's Employment », dans *World Development*, vol. 27, n° 3, 1999, p. 533-550, et, au sujet de la situation au Mexique, Alarcon-Gonzalez, D. et T. McKinley. « The Adverse Effects of Structural Adjustment on Working Women in Mexico », dans *Latin American Perspectives*, vol. 26, n° 3, 1999, p. 103-117; et Ghiara, R. « Impact of Trade Liberalization on Female Wages in Mexico: An Econometric Analysis », dans *Development Policy Review*, vol. 17, n° 2, 1999, p. 171-190.

- <sup>8</sup> Parmi les exemples, dans le sud du continent américain, il y a le CARICOM dans les Antilles, le Marché commun d'Amérique centrale et la Communauté andine dans les Andes, en Amérique du Sud.
- <sup>9</sup> UNIFEM dit s'intéresser de plus en plus aux répercussions différentes sur les femmes et les hommes des politiques commerciales et vouloir s'assurer que les aspects propres à chacun des sexes ne soient pas ignorés dans le processus d'élaboration des politiques commerciales. Sa stratégie mondiale concernant le commerce a été mise au point afin de trouver des points stratégiques d'intervention dans les politiques commerciales et que celles-ci permettent aux femmes de gagner leur vie plutôt que de les pénaliser.
- <sup>10</sup> La Coalition for Women's Economic Development and Global Equality se trouve à Washington (D.C.). <[www.womensedge.org/](http://www.womensedge.org/)>.
- <sup>11</sup> Le Women's Caucus a été formé par des activistes à l'occasion de la rencontre ministérielle de l'OMC en 1996. En 1999, certains groupes du Women's Caucus ont formé un IWGGT.
- <sup>12</sup> *WEDO News and Views*, vol. 12, n<sup>os</sup> 2 et 3, novembre 1999, p. 20.
- <sup>13</sup> *Ibid.*, p. 20.
- <sup>14</sup> *Ibid.*, p.1
- <sup>15</sup> « Women's Caucus Declaration, Third Ministerial Meeting of the World Trade Organization, Seattle », dans *Third World Resurgence*, 112/113, p. 39.
- <sup>16</sup> Plus particulièrement, à sa rencontre inaugurale en novembre 1999, le groupe Women Leaders of the Americas a invité les gouvernements membres à accroître les possibilités pour les femmes d'affaires en adoptant des mesures concrètes de facilitation des affaires, en offrant de meilleurs services et en alignant toutes les politiques de concurrence dans tous les pays de la ZLEA. *Women and the FTAA: Our Contribution to Economic Prosperity: Recommendations*, Toronto, 2 et 3 novembre 1999.
- <sup>17</sup> « Introduction: Engendering Macro-economic Policy Reform in the Era of Global Restructuring and Adjustment », dans *The Strategic Silence: Gender and Economic Policy*, Londres, Zed Books, Ottawa, L'Institut Nord-Sud, 1994, p. 1.
- <sup>18</sup> Evers, Barbara. « Gender Bias and Macro-economic Policy: Methodological Comments from the Indonesia Example », dans *Rethinking Restructuring*, p. 125-128.
- <sup>19</sup> Ces statistiques sont calculées à partir de la *Revue chronologique de la population active : Canada* de Statistique Canada.
- <sup>20</sup> Bakker, Isabella. « The Feminization of the Labour Force: Harmonizing Down in a Global Economy », dans *Rethinking Restructuring: Gender and Change in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, p. 52.

- <sup>21</sup> Statistique Canada. *Revue chronologique de la population active : Canada*.
- <sup>22</sup> Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) indique que les tarifs canadiens ont été sensiblement réduits ou éliminés. Le taux moyen pondéré sur les importations totales est passé de 4,01 p. 100 à 1,08 p. 100 entre 1987 et 1997. InfoExport, p. 3.
- <sup>23</sup> Les critiques soutiennent que le Canada doit réduire le niveau d'imposition du revenu des particuliers et le ramener à un niveau se rapprochant de celui des États-Unis afin de freiner l'« exode des cerveaux » canadiens, soit des professionnelles et des professionnels hautement qualifiés qui vont travailler aux États-Unis, où les salaires sont plus élevés et les impôts plus faibles.
- <sup>24</sup> La SEE offre, par exemple, des ateliers et de la formation aux femmes propriétaires de petites entreprises. Elle a commandité le Sommet commercial des femmes d'affaires Canada–États-Unis et continue à commanditer l'Initiative commerciale internationale pour les Canadiennes. [Recensés le 4 août 2000.]  
<[www.edc-see.ca/CorpInfo/Pubs/exportwise/Fall99/p8\\_f.htm](http://www.edc-see.ca/CorpInfo/Pubs/exportwise/Fall99/p8_f.htm)> et <[www.edc-see.ca/CorpInfo/Pubs/exportwise/jan-mar00/news9\\_f.htm](http://www.edc-see.ca/CorpInfo/Pubs/exportwise/jan-mar00/news9_f.htm)>.
- <sup>25</sup> Voir, par exemple, « Les femmes d'affaires et le commerce », Service des délégués commerciaux du Canada. [Recensé le 4 août 2000.]  
<[www.infoexport.gc.ca/businesswomen/menu-f.asp](http://www.infoexport.gc.ca/businesswomen/menu-f.asp)>.
- <sup>26</sup> Par exemple, le programme de placement CareerPlace pour les femmes autochtones. [Recensé le 4 août 2000.] <[www.careerplace.com/embene.html](http://www.careerplace.com/embene.html)>.
- <sup>27</sup> Certaines activistes craignent que de futures négociations commerciales sur la réglementation, les services et les investissements nationaux n'entravent directement la capacité du gouvernement fédéral d'offrir des programmes de promotion de l'égalité qui appuient de façon dynamique les groupes socialement défavorisés comme les femmes et les minorités visibles.
- <sup>28</sup> D'après Jane Jenson, l'abolition du Régime d'assistance publique du Canada et la mise en place du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, en 1995, ont symbolisé un nouveau régime de citoyenneté au Canada. « Reading the SUFA Through Policies for Children: Towards a New Citizenship Regime », dans *Options politiques*, mai 2000, p. 48-50. Ailleurs, M<sup>me</sup> Jenson précise qu'une importante victime de la mondialisation économique a été l'État-nation, dont la capacité de réglementer l'économie nationale a sensiblement été réduite. Les dépenses de l'État providence en ont souvent fait les frais, également. De telles dépenses sociales ont été réclamées dans les années 1930 et 1940 en reconnaissance des droits à l'égalité sociaux et économiques des citoyennes et des citoyens dans les sociétés fondées sur des classes. Les fondements traditionnels de la citoyenneté, pour ce qui est du droit civil et du droit politique, ont été élargis pour intégrer des programmes sociaux à l'échelle du pays. Ces programmes désignaient les citoyennes et les citoyens qui avaient droit aux soins de santé, à l'assurance-chômage, à l'éducation et aux allocations familiales et qui pouvaient participer à la vie politique. « Mapping, Naming and Remembering:



Globalization at the End of the Twentieth Century », dans *Review of International Political Economy*, vol. 21, n° 1, hiver 1995, p. 101-102.

<sup>29</sup> La déléguée au commerce des États-Unis, M<sup>me</sup> Barshefsky, a récemment déclaré ce qui suit : [Traduction] « Notre objectif [...] sera d'obtenir l'ouverture maximale du marché, pour une vaste gamme de secteurs de services, par un élargissement des engagements de tous les pays membres de l'OMC par rapport aux services ». *USTR on U.S. Proposal in WTO Negotiations on Services*, 14 juillet 2000. [Recensé le 19 juillet 2000.] <[www.usembassycanada.gov/outreach/to718d.txt](http://www.usembassycanada.gov/outreach/to718d.txt)>. Le secteur privé, aux États-Unis, appuie fermement cette position. Dans son témoignage devant le sous-comité sur les objectifs de négociation des États-Unis en vue de la réunion ministérielle de l'OMC à Seattle, le 5 août 1999, Dean O'Hare, président-directeur général de Chubb Corporation et président de la Coalition of Service Industries, a déclaré : [Traduction] « Nous croyons qu'il est possible de réaliser de grands progrès dans les négociations afin de permettre aux entreprises américaines d'étendre leurs activités sur les marchés étrangers des services de santé. [...] À travers l'histoire, les services de santé de nombreux pays étrangers ont relevé en grande partie du secteur public, ce qui a fait en sorte qu'il a été difficile pour les prestataires de services de santé privés américains d'y commercialiser leurs services. [...] Il y a trois grands objectifs de négociation, soit de favoriser une plus grande privatisation, une réforme de la réglementation favorable à la concurrence et la libéralisation. Parmi les objectifs précis : [...] permettre la propriété étrangère d'établissements de soins de santé. » <[www.house.gov/ways\\_means/trade/106cong/8-5-99/8-5ohar.htm](http://www.house.gov/ways_means/trade/106cong/8-5-99/8-5ohar.htm)>.

<sup>30</sup> Dans une allocution prononcée à l'occasion de la réunion conjointe du Canadian Club de Toronto, de l'Institut canadien des affaires internationales et du Toronto Board of Trade, l'honorable Pierre S. Pettigrew a déclaré : « notre gouvernement n'ouvrira pas notre système de santé public à la concurrence internationale. [...] Nous avons l'intention de tenir le cap sur nos objectifs [...] en protégeant la liberté d'action du Canada dans les secteurs clés, à savoir la santé, l'éducation et la culture. » MAECI, 26 novembre 1999, p. 6.

<sup>31</sup> Sous le titre *Health, Education Set WTO Table* (La santé et l'éducation au menu de l'OMC), la journaliste Laura Eggertson a écrit que le ministre du Commerce, Pierre Pettigrew, avait déclaré : [Traduction] « le Canada est prêt à discuter de la possibilité de permettre à des entreprises étrangères d'offrir des services de santé, d'éducation et de transport à l'occasion des prochaines discussions de l'OMC. » Il a déclaré à une conférence de presse, hier, que [Traduction] « le Canada est disposé à mettre tous les services sur la table de négociations. » Il a indiqué aux journalistes : « Nous affirmons qu'il ne faut rien exclure au départ. » *Toronto Star*, le mardi 16 novembre 1999.

<sup>32</sup> MAECI, « Le Canada et l'avenir de l'Organisation mondiale du commerce : Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international » (en ligne), p. 6. [Recensé le 12 janvier 2000.] <[www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/Canwto-f.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/Canwto-f.asp)>.

<sup>33</sup> Dans une lettre ouverte à l'honorable Pierre Pettigrew, le 30 août 1999, la Coalition canadienne de la santé écrivait ce qui suit : [*Traduction*] « Compte tenu du fait que les négociateurs commerciaux américains ont indiqué leur intention de négocier la libéralisation des services de santé et que vos négociateurs ont affirmé que tous les services seront sur la table, nous croyons qu'il est impératif que vous nous offriez des garanties absolues que le Canada ne mettra pas les services de santé et les services sociaux sur la table. » [Recensé le 27 juin 2000.] <[www.healthcoalition.ca/wtolet/html](http://www.healthcoalition.ca/wtolet/html)>. Dans un communiqué portant le titre « Don't let the WTO mess with Made-in-Canada Medicare, Education, Water Rights and Culture » (Ne laissez pas l'OMC toucher au régime d'assurance-maladie, à l'éducation, à la culture et aux droits relatifs à l'eau canadiens), le président Georgetti, du Congrès du travail du Canada, exhorte le premier ministre et le ministre du Commerce international à défendre les intérêts du Canada à la prochaine ronde de négociations de l'OMC et à s'assurer de ne pas compromettre les systèmes d'éducation et de santé du Canada. Ce sentiment est sans doute accentué par les pressions de la droite politique canadienne, qui souhaite une plus grande privatisation des soins de santé au Canada. Canada NewsWire, 2 novembre 1999. [Recensé le 29 juin 2000.] <[www.newswire.ca/releases/November1999/02/c0696.html](http://www.newswire.ca/releases/November1999/02/c0696.html)>.

<sup>34</sup> *The WTO: What Happened in Seattle? What's Next in Geneva?*, Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives, 17 janvier 2000, p. 8. Le Canada favorise présentement une négociation horizontale qui comprend une approche s'appuyant sur une formule pour la négociation convenue à l'avance par les membres et qui est, dans les faits, un outil pour étendre l'application de l'AGCS. Il devrait y avoir entente sur la modalité de négociation des services d'ici mars 2000.

<sup>35</sup> On y précise que « les services » comprennent tous les services de tous les secteurs à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental. Un service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental s'entend de tout service qui n'est fourni ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services. *The Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations: The Legal Texts*, Genève, OMC 1995, p. 328.

<sup>36</sup> Par exemple les services de laboratoires privés.

<sup>37</sup> Par exemple les écoles privées, depuis la maternelle jusqu'à la fin du secondaire.

<sup>38</sup> La partie II de l'AGCS fonctionne de manière descendante, ses dispositions s'appliquant automatiquement à tous les secteurs de services. En vertu de l'article II de la partie II, le Canada est tenu d'étendre l'octroi du traitement de la nation la plus favorisée. Pour un examen de ces questions, voir « Health and Social Services: Background Note by the Secretariat », Genève, OMC, Conseil du commerce des services, 18 septembre 1998.

<sup>39</sup> Que ce soit parce que les femmes consultent plus souvent ou qu'elles ont davantage de problèmes de santé demeure un sujet de controverse.

<sup>40</sup> Statistique Canada, *Revue chronologique de la population*.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> *Education Services: Background Note by the Secretariat*, Genève, OMC, Conseil du commerce des services, 23 septembre 1998.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 2-5.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>45</sup> Holmes, Jeffrey. *Les services d'éducation : leur exportation et la disponibilité des établissements canadiens*, Ottawa, Bureau canadien de l'éducation internationale, « BCEI Recherches », n° 8, 1996, p. 7.

<sup>46</sup> Le rapport de recherche du BCEI cite, par exemple, l'ouverture de sept centres d'éducation canadiens dans le cadre d'un contrat entre la Fondation Asie-Pacifique et le MAECI, l'ACDI et d'autres ministères fédéraux. *Ibid.*, p. 2.

<sup>47</sup> D'après une recherche de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, en 1996-1997, 75,2 p. 100 des enseignantes et des enseignants au primaire et 43,9 p. 100 au secondaire étaient des femmes. Celles-ci ne comptaient que pour 42,4 p. 100 des administratrices et des administrateurs au primaire et 34,6 p. 100 au secondaire (à l'exception du Québec, pour lequel les données n'étaient pas disponibles). *FCE-NSE*, 2 février 2000, p. 15.

<sup>48</sup> Calculé d'après le recensement de 1996 selon la profession détaillée et le sexe, au Canada (en ligne), Ottawa, Statistique Canada. [Recensé le 20 juillet 2000.]  
<[www.statcan.ca/francais/census96/mar17/occupa/table1/t1p00t\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/census96/mar17/occupa/table1/t1p00t_f.htm)>.

<sup>49</sup> Même il y a 10 ans, cette tendance était clairement visible. « En effet, parmi les 150 000 entreprises lancées chaque année au Canada, la plupart sont créées par des femmes. Même si les hommes entrepreneurs sont actuellement trois fois plus nombreux que les femmes, ces dernières créent maintenant trois fois plus d'entreprises que les hommes. » Belcourt, Monica, Ronald J. Burke et Hélène Lee-Gosselin. *Une cage de verre : Les entrepreneures au Canada*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1991, p. 3.

<sup>50</sup> Coalition sur la recherche commerciale. *Par delà les frontières : Les femmes d'affaires canadiennes et le commerce international*, Ottawa, MAECI, 1999, p. 2.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>52</sup> Belcourt, Monica, Ronald J. Burke et Hélène Lee-Gosselin. *Une cage de verre : Les femmes entrepreneures au Canada*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1991, p. 74.

<sup>53</sup> L'UE est mécontente que les pays exportateurs de produits agricoles (dont le Canada), tant du Nord que du Sud, tentent de négocier avec elle l'élimination des subventions agricoles et la

forcent à accepter l'importation de produits alimentaires génétiquement modifiés. Quant à cette dernière question, il est de plus en plus évident que le public européen s'oppose à l'introduction forcée de boeuf traité aux hormones, de bétail traité aux antibiotiques, d'aliments génétiquement modifiés et d'autres produits que l'on considère comme posant des risques pour la santé ou l'environnement.

<sup>54</sup> [Traduction] « Le marché, pour la plupart des produits de consommation, est réparti entre un ou deux grands producteurs et les autres, ce qui comprend les fabricants de produits exclusifs pour des détaillants et de produits destinés à un créneau. [...] Ce faible éventail s'explique aussi du fait que les détaillants veulent offrir moins de choix aux consommateurs. [...] L'élimination des marques moins importantes et des produits qui s'écoulent lentement réduit également les coûts du fabricant et du détaillant. » *Financial Times*, 4-5 mars 2000, p. 7. Cela ne réduit toutefois pas nécessairement les coûts pour les consommatrices et les consommateurs. En plus d'examiner l'incidence de la concurrence des prix sur le commerce de détail, il faut aussi s'intéresser aux répercussions sur la consommation des changements apportés à la structure des prix. Comme le soutiennent Benería Lourdes et Amy Lind, [Traduction] « les changements apportés à la structure des prix [...] auront aussi des répercussions sur la consommation, indépendamment de celles sur les prix, en raison de l'évolution des préférences des consommatrices et des consommateurs et des normes et valeurs culturelles associées aux nouveaux produits. En tant que consommatrices et responsables de la consommation du ménage, les femmes seront touchées par ces changements. » *Engendering International Trade: Concepts, Policy, and Action*, Gender, Science and Development Programme et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, p. 7.

<sup>55</sup> Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. p. 2.

## Bibliographie sélective

- Anderson, Kym. *Strengthening the Global Trading System: From GATT to OMC*, Adelaide (Australie), Centre for International Economic Studies, University of Adelaide, 1996.
- Armstrong, Pat. « The Feminization of the Labour Force: Harmonizing Down in a Global Economy », dans *Rethinking Restructuring: Gender and Change in Canada*, sous la direction d'Isabella Bakker, Toronto, University of Toronto Press, 1996, p. 29-54.
- Bakker, Isabella C. *Travail non rémunéré et macroéconomie : Nouveaux débats, nouveaux outils d'intervention*, document consulté en ligne, Canada, Condition féminine Canada, 1998. <[www.swc-cfc.gc.ca/publish/research/uwork-f.pdf](http://www.swc-cfc.gc.ca/publish/research/uwork-f.pdf)>.
- Bakker, Isabella C. *Rethinking Restructuring: Gender and Change in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1996.
- Bakker, Isabella C. *The Strategic Silence: Gender and Economic Policy*, Londres, Zed Books, 1994.
- Benería, Lourdes et Amy Lind. *Engendering International Trade: Concepts, Policy, and Action*, s.l., Gender, Science and Development Programme et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, s.d.
- Condition féminine Canada. *À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, Ottawa, le Ministère, 1995.
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Le Canada et l'avenir de l'Organisation mondiale du commerce : Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international*, 1999. [Recensé le 18 février 2000.] <[www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/canwto\\_f.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/canwto_f.asp)>, consulté le 18 février 2000.
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 26 novembre 1999. Notes pour une allocution de l'honorable Pierre S. Pettigrew, ministre du Commerce international, à la réunion conjointe du Canadian Club de Toronto, de l'Institut canadien des affaires internationales et du Toronto Board of Trade [Recensé 1<sup>er</sup> décembre 2000]. <[webapps.dfait-maeci.gc.cominpub/publication.asp?FileSpec=/Min\\_Pub\\_Docs/102859.htm](http://webapps.dfait-maeci.gc.cominpub/publication.asp?FileSpec=/Min_Pub_Docs/102859.htm)>.
- Haxton, Eva et Claes Olsson. *WTO as a Conceptual Framework for Globalization*, Uppsala (Suède) et Londres, Global Publications Foundation et Third World Information Network, 1998.

InfoExport. Document de réflexion : *Élaborer une position canadienne en vue d'éventuelles négociations de l'OMC sur les droits de douane applicables aux produits industriels et sur les MNT*, 1999. Document consulté en ligne. [Recensé le 5 mai 1999.] <[http://198.103.104.95/tna-nac/discussion/wto\\_ntm-f.asp](http://198.103.104.95/tna-nac/discussion/wto_ntm-f.asp)>.

Institut international du développement durable. *The World Trade Organization and Sustainable Development: An Independent Assessment Summary*, Winnipeg, l'Institut, 1996.

Joekes, Susan et Ann Weston. *Women and the New Trade Agenda*, New York, UNIFEM, 1994.

Macdonald, Laura. « Trade with a Female Face: Women and the New International Trade Agenda », dans *Trade and the New Social Agenda*, sous la direction d'Annie Taylor et de Caroline Thomas, Routledge, à paraître.

Organisation mondiale du commerce. *The Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations: The Legal Texts*, Genève, Secrétariat du GATT, 1994.

Organisation mondiale du commerce. *Trading into the Future : WTO World Trade Organization*, Genève, l'Organisation, 1995.

Riley, Maria et Rocío Mejía. « Gender in the Global Trading System », dans *Development*, vol. 40, n° 3, septembre 1997, 1997, p. 30-36.

Sinclair, Scott. *The WTO: What Happened in Seattle? What's Next in Geneva?*, Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives, 17 janvier 2000. Document consulté en ligne. [Recensé le 22 mars 2000.] <[www.policyalternatives.ca/](http://www.policyalternatives.ca/)>.

UNIFEM. *Strengthening Women's Economic Capacity: Women and Trade*, 1999. Document consulté en ligne. [Recensé le 21 décembre 1999.] <[www.unifem/undp.org/ec\\_trad.htm](http://www.unifem/undp.org/ec_trad.htm)>.

WEDO. « World Trade: What's at Stake for Women », dans *WEDO News and Views*, novembre 1999, p. 8-9.

WESTON, Ann. *Gender and Trade: A Millennium Round Agenda?*, 2 juin 1999. Document présenté à l'APEC Study Centre.

WESTON, Ann. *Draft Memo on Trade and Women*, Ottawa, INS4, 11 avril 1994.

WOMEN'S EDGE. 1999. Brochure publicitaire.

# Commentaires

Vos commentaires sont les bienvenus. Veuillez détacher le présent formulaire et l'envoyer à l'adresse suivante :

**Condition féminine Canada**  
**Direction de l'élaboration et de l'analyse des politiques**  
**123, rue Slater, 10<sup>e</sup> étage**  
**Ottawa (Ontario)**  
**K1P 1H9**  
**Télécopieur : (613) 947-0530**

**1) Parlez-nous de vous** (Cochez la case qui convient)

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Organisation féminine (groupe de femmes)          | <input type="checkbox"/> Université  |
| <input type="checkbox"/> Organisation autochtone                           | <input type="checkbox"/> Gouvernement fédéral ou institution nationale         |
| <input type="checkbox"/> Organisation ou groupe ethnoculturel              | <input type="checkbox"/> Gouvernement ou institution provincial ou territorial |
| <input type="checkbox"/> Organisation de jeunes                            | <input type="checkbox"/> Association ou corporation professionnelle            |
| <input type="checkbox"/> Organisation de personnes âgées                   | <input type="checkbox"/> Secteur privé ou entreprise                           |
| <input type="checkbox"/> Organisation masculine                            | <input type="checkbox"/> Organisation syndicale                                |
| <input type="checkbox"/> Centre de santé, clinique médicale, hôpital, etc. | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) _____                                |
| <input type="checkbox"/> École (primaire, secondaire)                      |  |
| <input type="checkbox"/> Collège, cégep                                    |  |

**2) Où vivez-vous?** (Cochez une case)

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Alberta               | <input type="checkbox"/> Nouvelle-Écosse | <input type="checkbox"/> Terre-Neuve               |
| <input type="checkbox"/> Colombie-Britannique  | <input type="checkbox"/> Nunavut         | <input type="checkbox"/> Territoires du Nord-Ouest |
| <input type="checkbox"/> Île-du-Prince-Édouard | <input type="checkbox"/> Ontario         | <input type="checkbox"/> Yukon                     |
| <input type="checkbox"/> Manitoba              | <input type="checkbox"/> Québec          |  |
| <input type="checkbox"/> Nouveau-Brunswick     | <input type="checkbox"/> Saskatchewan    | <input type="checkbox"/> Extérieur du Canada       |

**3) Quel intérêt avez-vous ou votre organisation a-t-elle à l'égard des questions de politique liées au commerce international?**

---

**4) Travaillez-vous présentement à des questions les répercussions du commerce sur les sexes?**

- |                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|
- Dans l'affirmative, veuillez préciser** (Cochez toutes les cases applicables)
- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Recherche          | <input type="checkbox"/> Renforcement des capacités | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) _____ |
| <input type="checkbox"/> Défense des droits | <input type="checkbox"/> Connaissances économiques  |   |

**5) Si vous ne travaillez pas présentement à ces questions, les documents vous ont-ils incité à en apprendre davantage sur les répercussions du commerce sur les sexes?**

- |                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

**Dans la négative, pourquoi?** \_\_\_\_\_

6) Ces documents vous ont-ils été utiles ou ont-ils servi à votre organisation? (Cochez une case)

Oui

Non

Veillez préciser \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

7) Comment vous êtes-vous servi de ces documents?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

8) Quels documents ou quelles parties de ces documents ont le plus servi (documents ou passages en langue courante, contenu, détails, etc.)?

*Les Canadiennes et le commerce : Survol des principaux enjeux*

*Politique internationale en matière de commerce : Une introduction*

*Commerce international : Intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le processus d'élaboration des politiques – Initiatives et bonnes pratiques*

**Commentaires**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

9) Croyez-vous que d'autres recherches sont nécessaires dans l'un ou l'autre des domaines couverts par ces documents? Veuillez expliquer.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

10) Quels sujets supplémentaires liés aux répercussions du commerce sur les sexes aimeriez-vous voir aborder dans le cadre de nouvelles recherches? Veuillez expliquer.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

11) Nous aimerions également recevoir tout autre commentaire que vous aimeriez formuler au sujet des documents.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Merci!**

**Nom** (facultatif) :

\_\_\_\_\_

**Organisation** :

\_\_\_\_\_

**Courriel** :

\_\_\_\_\_

Veillez prendre note que tous les renseignements personnels recueillis dans ce formulaire sont protégés en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels